



ASSOCIATION DES
RESSOURCES INTERMÉDIAIRES
D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

Présenté au ministère des Finances du Québec

DATE : 14 FÉVRIER 2025

PARTENAIRE POUR DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| À PROPOS DE L'ARIHQ..... | 3 |
| CONTEXTE..... | 4 |
| UN RÉSEAU FRAGILISÉ..... | 5 |
| DES BESOINS GRANDISSANTS..... | 6 |
| UN POTENTIEL D'ÉCONOMIE POUR LE GOUVERNEMENT | 8 |
| CONCLUSION..... | 9 |
| RÉFÉRENCES | 11 |



À PROPOS DE L'ARIHQ

Le réseau des Ressources Intermédiaires (RI) tel que nous le connaissons aujourd'hui a commencé à se développer dans les années 1960 lorsque le réseau de la santé et la société québécoise ont reconnu la nécessité d'intégrer, dans la communauté, les personnes ayant besoin de soutien et d'assistance. Depuis, l'objectif des RI consiste donc à offrir des milieux d'hébergement avec soins et services qui sont de véritables milieux de vie pour les résidents.

C'est dans ce contexte que l'Association des Ressources Intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ) a été créée en 1992 afin de regrouper les RI au sein d'une même entité. Depuis, le rôle de l'ARIHQ consiste à rassembler, à représenter collectivement et à soutenir les RI dans l'accomplissement de leur mission pour le bien-être de chaque personne hébergée.

Suivant la signature d'une première entente nationale en 2013, l'ARIHQ est reconnue officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comme organisme représentatif de RI destinées à des adultes conformément à l'article 303.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). L'ARIHQ intervient donc auprès du MSSS pour négocier les ententes qui régissent l'ensemble des conditions relatives au fonctionnement, au financement et au développement durable des RI.

Actuellement, l'ARIHQ rassemble et soutient 1 140 RI qui offrent des services à près de 20 000 personnes vulnérables à travers toutes les régions du Québec. Les RI permettent ainsi au réseau public de répondre à la demande croissante des besoins en matière d'hébergement auprès des clientèles suivantes, à savoir :

- personnes âgées en perte d'autonomie (SAPA) ;
- personnes vivant avec une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ;
- personnes vivant avec un handicap physique (DP) ;
- personnes aux prises avec une problématique de santé mentale (SM) ou de toxicomanie (TO).

CONTEXTE

La dernière mouture de l'Entente nationale intervenue entre le MSSS et l'ARIHQ qui détermine l'ensemble des conditions financières du réseau des RI¹ a été négociée et signée au début de la pandémie de COVID-19. À ce moment, personne n'était en mesure de prévoir l'ensemble des bouleversements sociaux et économiques qui allaient en découler. À l'instar de tout le réseau de la santé et des services sociaux, les RI ont été grandement fragilisées par cet épisode qui a exacerbé et mis en lumière les vulnérabilités de notre méthode de rémunération.

Depuis trois ans, l'ARIHQ a multiplié les démarches auprès du MSSS et du gouvernement du Québec afin de trouver des solutions pour soutenir financièrement les RI en difficulté et de répondre à la demande croissante des besoins d'hébergement de la population. Malheureusement, aucune mesure d'aide n'a été accordée aux RI.

Alors que les négociations pour le renouvellement de l'Entente nationale débuteront en avril 2025, le gouvernement du Québec aura l'opportunité de revoir la rétribution des RI pour leur permettre de répondre adéquatement aux besoins de la population et de relancer la construction de nouvelles places qui est à l'arrêt, presque complet, depuis plusieurs années.

Le présent mémoire prébudgétaire vise à établir un diagnostic global des défis économiques rencontrés par les RI et des économies potentielles que le gouvernement du Québec pourrait réaliser en investissant davantage dans notre réseau. L'ARIHQ attend avec impatience le début des nouvelles négociations et notamment d'y déposer les demandes financières.

Nous apprécions l'attention que le ministère des Finances portera au présent mémoire et nous serions heureux d'avoir la possibilité de fournir de plus amples explications lors d'une éventuelle rencontre.

UN RÉSEAU FRAGILISÉ

Le 20 novembre 2024, des données alarmantes au sujet de la viabilité financière des RI ont été relayées dans un article du journal Le Devoir². Selon un sondage mené par l'ARIHQ auprès de ses membres, 43 % des RI ont affirmé qu'en l'absence d'une action gouvernementale, la hausse des coûts d'opération pourrait les pousser à la fermeture au cours des trois prochaines années³.

Considérant que le réseau des RI offre des milieux de vie à près de 20 000 personnes à travers le Québec, ce sont 8 600 places qui sont menacées de fermeture. Pourtant, les besoins en matière d'hébergement ne feront qu'augmenter au cours des prochaines années en raison du vieillissement de la population et de la croissance de la population à risque d'itinérance.

Bien que préoccupant, ce constat n'est pas étonnant en raison de l'inflation qui a frappé de plein fouet les RI depuis la signature de la dernière Entente nationale en 2021. En effet, celle-ci a été négociée en pleine pandémie et il était impossible de prédire l'ampleur de l'augmentation du coût des produits et services qui suivrait.

Bien que certaines composantes de la rétribution des RI soient indexées automatiquement dans l'Entente nationale, il s'avère que l'indexation des dernières années a été inférieure à l'augmentation réelle des dépenses assumées par les RI. Cela a fait en sorte de diminuer significativement la rentabilité de plusieurs RI qui se trouvent actuellement dans une situation financière difficile.

N'ayant aucune possibilité d'augmenter leurs revenus qui sont figés dans l'Entente nationale, les RI sont alors contraintes d'absorber les pertes qui en résultent. Par conséquent, certaines ont dû clore des exercices financiers déficitaires et d'autres ne sont plus en mesure de respecter les ratios financiers exigés par leurs prêteurs hypothécaires. Pour plusieurs, la pression est devenue insoutenable et une action gouvernementale est nécessaire.

Malgré la volonté de préserver l'excellence des services dans les RI, l'inadéquation croissante entre les revenus et les besoins grandissants des résidents menace la capacité d'intervention de qualité que les personnes hébergées sont en droit de recevoir.

Comme plusieurs entreprises québécoises, l'imposition de tarifs douaniers de 10 % à 25 % par les États-Unis pourrait entraîner des conséquences importantes sur les RI. En effet, les mesures de représailles envisagées par le gouvernement canadien sur des produits américains pourraient faire grimper encore davantage les coûts d'opération des RI⁴ en attendant qu'elles ajustent leurs chaînes d'approvisionnement. Le contexte financier, déjà très difficile, ne laisse aucune marge de manœuvre aux RI pour absorber les impacts d'une charge tarifaire supplémentaire.

De plus, investir dans les RI représente une occasion pour le gouvernement du Québec de stimuler l'économie locale, en soutenant des acteurs économiques régionaux qui génèrent des retombées positives pour l'ensemble de la communauté. En renforçant la pérennité des RI, le gouvernement du Québec favoriserait ainsi la création et le maintien d'emplois, tout en consolidant un tissu économique régional dynamique et résilient.

DES BESOINS GRANDISSANTS

Selon les projections de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal, le nombre de personnes nécessitant un soutien à l'autonomie au Québec passera de 324 400 en 2023 à 408 000 en 2030, puis à 547 900 en 2040, tous âges confondus, soit une augmentation de près de 69 % en 17 ans⁵. Cette augmentation est principalement causée par la hausse de l'espérance de vie, notamment chez les personnes âgées de 75 ans et plus, dont le nombre doublera entre 2023 et 2040.

L'augmentation de l'espérance de vie est encore plus marquée pour les personnes ayant besoin de soutien à l'autonomie, soit précisément la clientèle qui est hébergée en RI. En effet, l'augmentation de l'espérance de vie atteint 59,1 % pour les personnes ayant des limitations dans les activités de la vie domestique, comme la préparation des repas et l'entretien ménager. Ce taux s'élève à 69,6 % pour les personnes ayant des limitations motrices, à 74,4 % pour les personnes vivant avec des atteintes cognitives et à 83,2 % pour les personnes présentant des incapacités lourdes⁶.

Par ailleurs, l'itinérance constitue une problématique sociale en croissance⁷ que les RI peuvent contribuer à solutionner. En effet, plusieurs études récentes⁸ exposées dans un rapport de l'UMQ⁹ identifient les troubles de santé mentale non traités, les dépendances aux substances et l'accès limité au logement comme les principaux facteurs de risque d'itinérance. Ces facteurs réduisent également les chances de sortir durablement de cette situation¹⁰.

Au Québec, les CI(U)SS ont été désignés comme les systèmes d'accès coordonnés pour les personnes à risque d'itinérance¹¹. Dans ce cadre, les RI qui collaborent quotidiennement avec ces établissements jouent un rôle clé. En effet, elles offrent un milieu déjà encadré normativement et adapté à ce type de clientèle, facilitant leur accueil et leur accompagnement. Elles agissent non seulement comme un levier de prévention et de stabilisation des gens à risque d'itinérance, mais aussi, comme une solution de sortie.

À la lumière de ce qui précède, l'augmentation du nombre de places en RI pour répondre aux besoins de la population est quelque chose de tout à fait prévisible au cours des prochaines années. Pourtant, l'ARIHQ n'a eu connaissance, de la part du MSSS, d'aucune planification concernant le nombre de places à développer dans les différents milieux d'hébergement.

En ce qui concerne les RI, la croissance du nombre de places a diminué significativement depuis la signature de l'Entente nationale en 2021. Selon l'ARIHQ, cela s'explique directement par les difficultés financières rencontrées par les RI. En effet, la construction de nouvelles RI est à l'arrêt, presque complet, depuis la pandémie et 61% des appels d'offres en RI publiés par les établissements de santé et de services sociaux entre 2019 et 2023 ont dû être annulés faute de postulants ou de soumissionnaires conformes. Cela représente un total de 4 046 places qui n'ont pas pu être créées en RI pour des personnes ayant des besoins importants.

UN POTENTIEL D'ÉCONOMIE POUR LE GOUVERNEMENT

Les RI offrent un cadre d'hébergement de qualité, largement apprécié tant par les usagers que par les professionnels du réseau de la santé et des services sociaux. Mais surtout, elles constituent une solution financièrement avantageuse pour le gouvernement du Québec afin de répondre aux besoins croissants de la population.

Contrairement aux autres milieux d'hébergement, le modèle des RI ne requiert pas du gouvernement d'investir massivement dans l'achat, la construction et la gestion d'un parc immobilier. Les RI assument elles-mêmes l'opération de leurs installations, en échange d'un montant journalier versé par l'État selon les besoins des résidents.

Des données récentes obtenues par l'ARIHQ démontrent que la construction d'une chambre en RI coûte en moyenne 320 000 \$. En comparaison, une chambre en CHSLD coûte 460 000 \$, et une chambre en maison des aînés atteint un coût faramineux de 990 000 \$.

Selon une étude économique réalisée par la firme indépendante Aviseo Conseil en novembre 2024, les coûts d'opération des RI sont aussi beaucoup plus avantageux pour le gouvernement. En moyenne, les RI reçoivent 163 \$ par jour par résident en perte d'autonomie, alors que les CHSLD coûtent entre 200 \$ et 405 \$ par jour. Bien que les données pour les maisons des aînés ne soient pas encore disponibles, tout porte à croire que leurs coûts d'opération excèdent ceux des CHSLD.

Il est maintenant clair que les RI représentent une solution économique pour le gouvernement du Québec qui permettrait de créer des places rapidement et à moindre coût pour répondre aux besoins de la population.

Investir dans les RI permettrait non seulement de fournir des solutions d'hébergement adaptées et durables, mais aussi de réduire les dépenses associées à l'itinérance et à l'hospitalisation prolongée de patients en niveau de soins alternatifs (NSA). Ces derniers occupent inutilement des lits d'hôpitaux faute de place en RI, engendrant des coûts plus élevés.¹²

De plus, l'absence de réponse aux appels d'offres en RI publiés par les établissements de santé force ces derniers à trouver des solutions alternatives comme l'achat de places et de services à des coûts beaucoup plus élevés qu'il en coûterait en RI. Il est fréquent de voir des avis d'intention publiés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat de places d'hébergement à des montants plus élevés que ce qui est offert aux RI pour rendre des soins et des services similaires.

Les établissements de santé ont également recours à toutes sortes de moyens créatifs pour compenser les difficultés financières des RI sur leur territoire, que ce soit en prêtant du personnel aux RI qui sont dans le besoin ou en augmentant leur rétribution par des moyens alternatifs.

Investir stratégiquement dans les RI, c'est optimiser les ressources publiques, accélérer la création de places et assurer une meilleure qualité de vie à une population toujours plus nombreuse. Il est temps d'agir pour maximiser l'impact de chaque dollar investi en hébergement et en soins de longue durée.

CONCLUSION

Les négociations à venir d'une nouvelle Entente nationale représentent une occasion unique pour le gouvernement du Québec d'agir stratégiquement afin de consolider ce réseau et de s'assurer qu'il puisse continuer à répondre aux besoins croissants de la population.

Les difficultés financières des RI ne cessent de s'aggraver. Selon les données recueillies, 43 % des RI envisagent de cesser leurs activités d'ici trois ans si aucune mesure corrective n'est mise en place. Une telle vague de fermetures entraînerait des conséquences dramatiques : des centaines de résidents vulnérables seraient laissés sans solution de rechange adaptée; le réseau hospitalier, déjà sous pression, verrait une hausse des patients en niveau de soins alternatifs; l'achat de places dans d'autres types d'hébergement à coûts plus élevés engendrerait un fardeau financier additionnel, etc.

Les contraintes financières actuelles rendent de plus en plus difficile la réponse aux appels d'offres, compromettant ainsi l'expansion de ce modèle pourtant efficace et nécessaire.

Il est impératif d'anticiper une augmentation du nombre de places en RI au Québec. Pourtant, aucune planification gouvernementale claire n'a été annoncée à cet effet, alors même que les RI jouent un rôle crucial auprès de ces personnes. La stagnation du développement des RI, accentuée par des contraintes financières et des difficultés à répondre aux appels d'offres, compromet la capacité du réseau de répondre aux besoins pressants de la population.

Malgré l'efficacité prouvée des Ressources Intermédiaires, le manque de financement adéquat freine leur développement, ce qui entraîne des coûts plus élevés ailleurs dans le réseau. Une meilleure planification et un soutien financier accru aux RI permettraient non seulement de répondre aux besoins croissants de la population, mais aussi, de générer des économies pour l'État et d'assurer une gestion plus efficace des ressources en santé et services sociaux.

Enfin, les RI constituent un modèle d'hébergement de proximité qui a prouvé son efficacité et sa pertinence, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En offrant un cadre à échelle humaine, elles permettent un accompagnement personnalisé et une meilleure qualité de vie pour les résidents. Ce modèle repose sur l'engagement d'entrepreneurs locaux et de gestionnaires passionnés qui tissent des liens étroits avec leur clientèle et veillent quotidiennement à leur bien-être. Fiers de leur mission, ils assurent un environnement stable et sécurisant, contribuant ainsi à la vitalité du réseau de la santé et au maintien d'une offre d'hébergement adaptée aux besoins des personnes les plus vulnérables.

RÉFÉRENCES

1. [Entente nationale](#) entre l'ARIHQ et le MSSS signée le 21 juillet 2021
2. Morin-Martel F. (2024). [Des ressources intermédiaires craignent de devoir fermer par manque d'argent](#) - Le Devoir
3. Sur un échantillon de 400 répondants qui représente 35,6 % des membres de l'ARIHQ.
4. Ministère des Finances Canada. (2025) [Liste des produits en provenance des États-Unis assujettis à des tarifs de 25% en vigueur dès le 4 février 2025](#) - gouvernement du Canada
5. Clavet J-N., Hébert R., Navaux J., Raïche M., Michaud M. (2023). [Horizon 2040 : Projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec](#) - HEC Montréal
6. *Id.*
7. Le nombre d'itinérants au Québec a augmenté de 44% depuis 2018. MSSS. (2023). [Rapport de dénombrement national des personnes en situation d'itinérance visible au Québec](#) - gouvernement du Québec - La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux
8. OCDE. (2020). [Better data and policies to fight homelessness in the OECD](#) - OCDE; O'Sullivan, E. (2022). [Key Elements in Homelessness Strategies to End Homelessness by 2030: A Discussion Paper](#) - European Platform on Combatting Homelessness - European Commission
9. Gougeon P., Gaucher G., Waji O. Ruscio C., Fahey R. (2023). [État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités](#) - UMP. 10-11
10. Chen, X., Cooper, I., & Rivier, J. (2022). Homelessness prevention and determinants of housing among first-time and recurrent emergency shelter users in Canada. *Housing Studies*, 37(9), 1669-1685. 13. doi:10.1080/02673037.2020.1865520.
11. Gougeon P., Gaucher G., Waji O. Ruscio C., Fahey R. (2023). [État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités](#) - UMP. 22
12. MSSS. (2019). [Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018](#) - gouvernement du Québec - La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux